

Formation Certiphyto primo opérateur

Le certificat individuel « Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie opérateur permet d'être en règle lors de l'utilisation professionnelle en application de produits phytopharmaceutiques dans les conditions définies par le décret n°2016-1125 du 11/08/2016.

MODALITES DE LA FORMATION

- **Durée** : 2 journées, 14h00
9h30-17h30
- **Date** : 12 et 19 mars 2026
- **Lieu** : Saint-Lô
Maison de l'Agriculture,
SAINT-LÔ – Salle A les deux jours
- **Tarifs** : 210 €
Repas : à régler sur place
- **Responsable de formation** :
Magali TUBOEUF
Association TERRES de métiers
Maison de l'Agriculture,
Avenue de Paris,
50009 SAINT-LÔ Cedex
- **Contact** :
Tél. : 02.33.06.48.08
Mail : contact@terresdeformation.fr

Taux de satisfaction 2025 : néant
Taux d'obtention 2025: néant

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus d'informations.

Les conditions générales sont remises en annexe avec le bulletin d'inscription

Code RNCP : RS2624

Nom du certificateur : ministère de
l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Date d'enregistrement de la certification :
01/01/2022

• OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Acquérir ou consolider des connaissances en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé, de prévention des risques pour l'environnement et de définition des stratégies visant à réduire le recours aux produits phytosanitaires.

• CONTENU :

- Séance 1 : Apporter les connaissances adaptées à la prévention des risques pour la santé
- Séance 2 : Présenter le cadre général de la réglementation et mettre en avant la prévention des risques pour l'environnement
- Séance 3 : Connaître les stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

Le programme détaillé de la formation est disponible sur demande.

• ANIMATEUR ET RESPONSABLE DE STAGE

Charles PFLIEGER – Ingénieur, Animateur syndical FDSEA 50

• METHODE PEDAGOGIQUE :

Exposé participatif / échanges / tests

• CONDITION DES PRE-REQUIS :

Aucun

• MODE D'EVALUATION :

Evaluation de la formation / test de la DRAAF

• MODE DE VALIDATION :

Le certificat de réalisation sera délivré à l'issue de la formation.